

Cours de paléographie N°19

Réalisé par M. du Pouget,

Archiviste, paléographe
Directeur des Archives départementales de l'Indre

Photographies :
Valérie Baud

Méobecq, 1^{er} août 1482

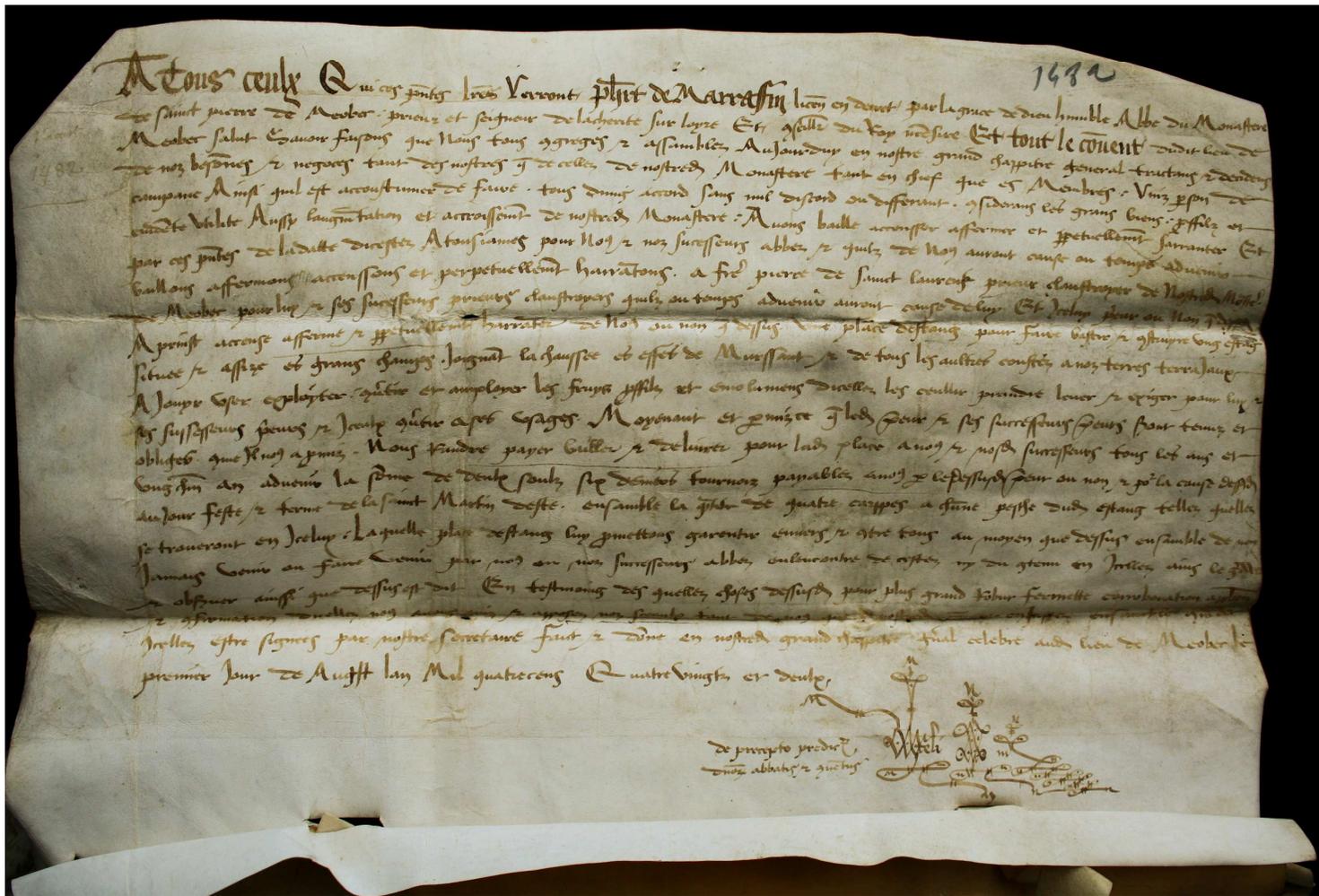
Acte intéressant par la morphologie des lettres : malgré les habitudes gothiques courantes, l'écriture humanistique, qui s'inspire des manuscrits carolingiens et domine déjà en Italie, apparaît, notamment dans les majuscules (A et M modernes, E gothiques cf. l. 2 et 19, R gothique dans *randre* l. 14). Dans les minuscules, les S finaux sont modernes. Peu de difficultés de lecture sauf la l. 20 (pliore) et le h peu identifiable de *harranter* (l. 6)

Analyse : Méobecq, 1^{er} août 1482. Accense par l'abbé Philibert de Marafin et le couvent de Méobecq, lors de leur chapitre général, de l'emplacement d'un étang aux Grands Champs près la chaussée « ès effes de Murssant », au prieur claustral¹, Pierre de Saint-Laurent, moyennant 2 s. 6 d. de cens annuel payable à la Saint Martin d'été et 4 carpes à chaque pêche.

Archive conservée sous la cote H 294, fonds de l'abbaye Saint-Pierre de Méobecq

¹ Moine le plus élevé en dignité après l'abbé, le remplaçant en cas d'absence.

Photographie du document :



Transcription :

[1] A tous ceulx qui ces *presentes lettres* verront *Philibert* de Marraffin, licencié en decret, par la grace de Dieu humble abbé du monastere
[2] de Saint Pierre de Meobec, prieur et seigneur de la Chérité sur Loyre et *conseiller* du roy *notre sire*, et tout le *convent* dudit lieu de
[3] Meobec, salut. Savoir faisons que nous tous *congregés et assemblez* aujourduy en nostre grand chappitre general traitans *et decidens*
[4] de nos *besonnes et negoces*, tant des nostres *que* de celles de nostred. monastere tant en chief que es membres, uniz *par* son de
[5] campane, ainsi qu'il est accoustumer de faire, tous d'ung accord sans nul discord ou different, *considerans* les grans biens, proffilz et
[6] *evidente utilité*, aussy l'*augmentation et accroissement* de nostred. monastere, avons baillé, accenser, affermer et *perpetuellement* harranter et
[7] par ces *presentes* de la datte d'icestez a tous jamés pour nous *et noz sucesseurs abbez et qu'ilz* de nous auront cause ou temps advenir,
[8] baillons, affermons, accensons et *perpetuellement* harrantons a frere Pierre de Saint Laurent, prieur claustroyer de nostred. monastere
[9] de Meobec, pour luy *et ses sucesseurs prieur claustroyers* quilz ou temps advenir auront cause de luy, et iceluy *prieur* ou non *que* dessus
[10] a prinst, accensé, affermé *et perpetuellement* harranter de nous ou non *que* dessus une place d'estang pour faire bastir *et construire* ung estang,
[11] située *et assize* es Grans Champs, joignant la chaussée es effes de Murssant *et* de tous les aultres coustez a noz terres terrajaux²,
[12] à jouyr, user, employer, convertir et employer les fruyts, proffilz et emolumens d'icellez, les ceuillir, prandre, louer *et* exiger pour luy *et*
[13] ses *sussesseurs prieurs et iceulx* convertir a ses usages, moyenant et promiz ce *que* led. *prieur et ses sucesseurs prieurs* seront tenuz et
[14] obligés *comme* il nous a *promiz* nous randre, payer, bailler *et* delivrer pour lad. place a nous *et* nosd. sucesseurs tous les ans et
[15] ung *chacun* an advenir la somme de deulx soulz six deniers tournoiz payablez a nous *par* le dessusd. *prieur* ou non *et pour* la cause dessusd.,
[16] au jour, feste *et* terme de la Saint Martin d'esté³, ensamble la *quantité* de quatre carppes a chacune pesche dud. estang tellez qu'elles
[17] se troveront en iceluy. Laquelle place d'estang luy promettons garentir envers *et* contre tous au moyen que dessus, ensamble de non
[18] jamais venir ou faire venir par nous ou noz sucesseurs abbez en l'encontre de cestez ny du *contenu* en icellez, ains le *gardder*
[19] *et* observer ainsi que dessus est dit. En testmoing desquellez choses dessusd. pour plus grand robur, fermetté, corroboration, *approbation*
[20] *et* confirmation d'icellez, nous avons miz *et* apposez noz sceaulx tant de nous que de nostred. *convent* en icestez, ensamble *commander*
[21] icellez estre signées par nostre secretaire. Faict et donné en nostred. grand chappitre *general* celebré aud. lieu de Meobec le
[22] premier jour de augst l'an mil quatre cens quatre vingtz et deulx.
De precepto *predictorum dominorum abbatis et conventus*.
[signé avec une ruche] BELI⁴

² Rapportant une redevance en nature appelé terrage.

³ 4 juillet (fête de la translation des reliques).

⁴ L'ornementation de la ruche ne permet pas de discerner vraiment l'initiale : *Beli* (nom de famille au génitif) peut donner *Beau* en français.

Photographie (détail) :

